



PLAN CLIMAT

Vallée de
l'Ariège

Version approuvée

Registre de la consultation publique



Dessignons un avenir qui a du sens.



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

*Recueil des avis de la consultation
du public*

Modalités de la consultation du public

La consultation s'est déroulée conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016. Elle a été ouverte à tout citoyen, élu, acteur du territoire ou hors territoire. Elle s'est déroulée du 3 juin 2019 au 3 juillet 2019.

Pour ce faire, un registre électronique a été mis en place, accessible via un site homologué LEGACOM, dont l'adresse était téléchargeable depuis notre site internet, rubrique Agenda. L'information a été diffusée largement auprès des partenaires via un courrier et des affiches informant de la consultation du public, afin d'être relayée au grand public.

D'autre part, des registres papiers ont été mis à disposition dans les locaux des EPCI membres à Saverdun et Pamiers pour la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, à Verniolle et Foix pour la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes, au siège administratif du Syndicat de SCoT, et à Tarascon-sur-Ariège pour la Communauté de communes du Pays de Tarascon.

Une annonce légale est parue dès le 17 mai 2019, puis le 7 juin 2019, dans la Gazette Ariégeoise, annonçant le lancement de cette consultation électronique Grand public.

Le projet de PCAET se constituait du diagnostic et bilan GES des EPCI membres, de l'évaluation environnementale stratégique, de la stratégie territoriale, du programme d'actions et du livret de concertation et du registre des avis recueillis lors de la consultation institutionnelle dont celui de la MRAe.

Résultats de la consultation du public

8 avis ont été reçus via le registre dématérialisé et 0 avis via les registres papier.

Plan Climat Air Energie Territorial de la vallée de l'Ariège

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 8

30/06/2019 20:22:58

Par Philippe QUAINON

Excellent ensemble de documents avec un plan d'actions motivant. Mais je reste perplexe quant à la capacité du grand public de s'approprier un contenu aussi dense et complexe, avec des interactions avec d'autres démarches (SRADDET, plan mobilité, dossiers biodiversité et gestion de l'eau, ...).

Le nombre limité d'observations enregistrées à ce jour sur ce site ne traduit-il pas cette difficulté de lisibilité ?

L'important serait d'assurer une évaluation continue des actions conduites avec une participation citoyenne collective (et non pas seulement individuelle par voie numérique) aux ajustements à apporter au vu de l'expérience acquise. La concrétisation sur le terrain de ces actions contribuera, espérons-le, à une notoriété plus forte du plan : veiller à des relais de communication/animation en proximité des populations.

Pour le moment, il me semble difficile de formuler des observations pertinentes sur un dossier "expert" sans un échange interactif sur les détails méritant précisions. D'où le report de mon attente de dialogue et d'échange au suivi de la mise en oeuvre.

Deux suggestions toutefois, sans prétendre à quelque complétude :

- . la rénovation énergétique de l'habitat individuel pourrait être un peu mieux développée dans une approche prospective des prochaines technologies accessibles à un usage domestique, notamment la question du développement de mix énergétiques alternatifs aux énergies fossiles ;

- . l'encouragement / accompagnement d'initiatives citoyennes locales, focalisées sur les enjeux climat et énergie, mériterait une action aisément repérable dans le plan d'actions, en conjuguant les objectifs et outils de la transition écologique et ceux de l'économie sociale et solidaire.

Observation N° 7

28/06/2019 17:49:06

Par Colette LAGARDE-AUTHIE

Voir pièce-jointe

PJ : Contribution de Colette LAGARDE.docx

Observation N° 6

28/06/2019 17:21:05

Par Colette LAGARDE-AUTHIE

Voir pièce jointe.

PJ : Contribution de Colette LAGARDE.docx

Observation N° 5

27/06/2019 16:31:37

Par Vent contre nature

Madame, monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver dans le document ci-joint les observations de l'association Vent contre Nature, relatives au Plan Climat Énergie du Scot.

Marie-Claire Haguet

Secrétaire de l'association

PJ : contribution VCN au PCAET.pdf

Observation N° 4

26/06/2019 10:38:34

Par jean-François SPRIET

De bonnes intentions.

Attention à ce qui pourrait être des "vœux pieux".

Bien accompagner les communes dans ce chemin.

Observation N° 3

16/06/2019 12:08:18

Anonyme

Voiture : comment fait on depuis Mazères pour se déplacer à Pamiers, Saverdun, Foix si on n'a pas les moyens de changer de voiture (électrique). Le covoiturage pas très réaliste si on doit se rendre à un rendez vous donc voiture perso.

Batterie lithium pour voiture super polluante et comment la recycler ?

Occupation des sols : de plus en plus de lotissements (utiles ?), que reste t-il comme zones vertes de + en + de béton

Observation N° 2

08/06/2019 19:58:43

Par Martine (et Yves) ROBIN

Avant tout félicitations pour l'énorme travail de programmation effectué et bon courage pour sa mise en œuvre opérationnelle. Quelques idées notée principalement à l'examen du plan d'action:

- Chapitre 132 Sensibilisation et formation des acteurs locaux : un équivalent bonhomme pour une telle tâche pourtant essentielle au succès de l'opération paraît bien faible

- 221 Solaire photovoltaïque : promouvoir ce développement est bon mais aujourd'hui les cellules sont pour l'essentiel fabriquées en Chine avec de l'énergie carbonée fossile (charbon). Donc pour être cohérent il faudrait spécifier (imposer) que pour les futures installations l'approvisionnement des cellules soit Européen avec une fabrication utilisant de l'Energie décarbonée (ENR ou nucléaire), que ces panneaux soient sans terre-rares et qu'ils soient recyclables à 100%.

- 24 Production ENR locale : dans le cas de des ENR intermittents (solaire et éolien) la disponibilité annuelle reste aujourd'hui très faible sauf à développer un stockage propre. Le stockage en batteries électriques est de plus en plus controversé car l'empreinte carbone et pollution du cycle complet des batteries électriques n'a jamais été totalement évalué. la réalisation des batteries est très consommatrice en exploitation minière et raffinage de matériaux, bref en processus très consommateurs en énergie fossile carbonée et très polluant pour les sols, les aquifères et l'atmosphère. Donc pour être cohérent il y aurait lieu de spécifier que pour les futures installations d'ENR intermittents intégrant un dispositif de stockage de l'Energie, celui doit être propre (hydraulique, hydrogène, chaleur, pression, piégeage Carbone ...)

- 412 faire du développement économique un levier pour la transition énergétique : il n'y pas de développement économique sans surcroît de besoin énergétique donc pour assurer les objectifs de réduction par 2 de la consommation en 2050 tout en favorisant le développement économique il y a lieu d'être extrêmement volontariste sur l'amélioration de l'efficacité énergétique tout particulièrement vis à vis des nouvelles Entreprises qui entrent sur le terrain. En toute logique toute nouvelle activité se devrait d'être, sinon à zéro énergie, à minima elle ne devrait être en aucune manière dépendante de l'énergie fossile pour son installation et fonctionnement et donc conçue dès le départ pour être apte à ne consommer que des ENR (électriques ou gaz).

- Chapitre 53, Transport : sauf erreur de ma part, aucune action n'est envisagée sur les transports publics. Pourtant l'axe de circulation de la vallée de l'Ariège Toulouse Ax-les-Thermes est extrêmement chargé et pas seulement les week-ends ou périodes de congés. Cet axe est certes desservi par un train régional mais à voie unique et dont le débit est donc très limité. L'étude de la faisabilité et de l'utilité d'une amélioration de cette ligne de la vallée de l'Ariège permettant de la rendre plus attractive vis à vis de la voiture individuelle est à prévoir. Sur ce même axe (ex N20) l'aménagement routier et la définition de limitations de vitesses optimales utiles à la fois pour améliorer la sécurité des voyageurs (notamment dans les traversées de bourgs), la fluidité de la circulation et la réduction de la consommation de combustible ne sont pas évoqués.

Ce sont juste quelques idées et s'il fallait n'en retenir qu'une j'insisterais sur la question du stockage des énergies intermittentes car pour l'Ariège ce pourrait être un thème moteur accompagnant son développement industriel. Encore félicitations pour votre travail impressionnant.

Observation N° 1

06/06/2019 13:53:47

Par Alex franc

Aider les petites communes a discuter avec les promoteurs éoliens pour que les projets soient menés en concertation et avec des retombées locales (Cf projet éolien Aganaguès à Cintegabelle 31550).

Recenser les zones potentiellement accessibles pour du photovoltaïque, en particulier les gravières, de l'éolien flottant serait au moins un point positif de ce gâchis environnemental.

Faire une voie verte vélo le long de l'Ariège.

Contribution de Colette LAGARDE-AUTHIE
Maire de MALLEON

Deux points particuliers ont appelé mon attention :

1- Concernant le Chapitre éolien :

La Zone de Développement Eolien qui avait été créée sur la Commune de Malléon et sur la Commune de Gudas en décembre 2009 avec une mise à jour en février 2011 est mentionnée dans le plan Climat de la Vallée de l'Ariège.

A ce titre, je me permets d'apporter quelques précisions.

Je rappelle pour information que le projet était porté par la précédente municipalité et que la municipalité actuelle a été élue par les habitants contre le projet.

Sans rentrer dans le détail des arguments contre l'éolien industriel, arguments qui ont largement été développés, je souhaite simplement indiquer que les faits suivants prouvent que nous avons eu raison de nous opposer à ce projet :

- Les arrêtés pris par Madame le Préfet de l'Ariège refusant l'autorisation d'exploiter les parcs éolien de Gudas et Malléon ainsi que celui refusant les permis de construire ont fait l'objet d'un recours pour la Commune de Gudas, par la Société SAS Energie des Collines d'Ariège. Le promoteur a été débouté 2 fois : une première fois à Toulouse et tout récemment, fin mai 2019, en appel à bordeaux. Nous pouvons donc considérer que la justice nous a donné raison à 2 reprises....
- Dès le départ, le Schéma Régional de raccordement des énergies renouvelables a estimé que la zone de l'Ariège est fortement exportatrice d'électricité en raison du nombre important de moyens de production hydraulique installés dans les vallées de l'Ariège, de l'Aston et du Vicdessos et que par conséquent, la puissance des 2 ZDE (Gudas-Malléon et Vivies-Tourtrol ont été réduites en accord avec la DREAL de 50 MW à 15 MW. Cela indique bien que la production d'électricité renouvelable dépasse largement les besoins du territoire. Territoire qui a de fait, été fortement impacté à l'époque pour la création des infrastructures liées à la production hydraulique.
- Enfin, les études réalisées par le SCOT pour l'élaboration de ce Plan Climat démontrent elles aussi que notre zone, comme celle de Gudas, ont un potentiel éolien peu adapté.

En conclusion je me réjouis que les citoyens seuls ou regroupés en association, puis le nouveau Conseil Municipal se soient farouchement opposés pendant des années.

Sans leur détermination, il y aurait 5 éoliennes à Malléon et 6 à Gudas qui tourneraient pour rien.... Ou pour presque rien...

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus je pense que le meilleur atout pour le Département de l'Ariège et donc pour le territoire du SCOT serait de rester un territoire vierge d'éoliennes industrielles. Les paysages seraient ainsi préservés, les sites remarquables pourraient garder leur noblesse et les conflits qui laissent des traces seraient ainsi évités.

2- Concernant les déplacements :

Je souhaite ici faire état d'une réflexion, peut-être un rêve que nous avons pour la Vallée du Crieu. Compte tenu de la dangerosité de la route Départementale qui longe la Vallée, les habitants ne se déplacent plus à vélo.

Auparavant, surtout l'été il était coutumier de les voir descendre à Varilhes ou à Verniolle faire leur courses à vélo. Ils se retrouvaient ou s'attendaient, ce qui représentait un moment convivial pour les habitants de la Vallée et une belle économie en termes de pollution.

Comme la départementale est trop étroite pour envisager d'y aménager une piste cyclable nous avons imaginé qu'il serait plus judicieux de créer un cheminement sur les berges le long du Crieu. Ce cheminement aurait l'avantage d'être plus « doux » que la route qui monte et qui descend et permettrait ainsi d'accueillir tous les publics.

Nous sommes conscients que le projet est très complexe, qu'il dépasse notre compétence toutefois, nous sommes prêts à y participer d'une manière ou d'une autre.

Toute la Vallée y trouverait son compte et les commerces de proximité également. Sans compter les enfants qui pourraient descendre en toute sécurité pour participer aux activités proposées sur Verniolle pendant les vacances.

Malléon le 28 juin 2019

Colette LAGARDE-AUTHIE

L'association Vent contre Nature est une association apolitique de protection de l'environnement. Elle n'a pas la compétence pour s'exprimer sur l'ensemble du PCAET mais souhaite donner son avis sur le volet du grand éolien ou éolien industriel, sujet sur lequel elle comptabilise 10 ans d'expérience.

Trois remarques ayant trait au contexte global :

- Le concept de Territoire à énergie positive (TEPOS) nous interroge. Diviser par 2 la consommation énergétique d'ici 2050 en maintenant la tendance actuelle (croissance de l'économie et de la démographie) est probablement utopique.
- S'agissant de la production d'énergie électrique, l'énorme production d'électricité renouvelable du val d'Ariège (liée notamment à l'hydro-électricité) dépasse largement les seuls besoins de ce territoire. Elle permet de réguler la tension et la fréquence de tout le réseau. Par solidarité nationale, beaucoup de vallons et de cours d'eau ont été profondément impactés. Autrement dit, ce territoire apporte déjà largement sa part à l'effort national quant à la production d'énergie renouvelable.
- Le territoire étant en majorité en zone massif, nous tenons à souligner que tout projet de production énergétique doit s'inscrire en cohérence totale avec la politique de Massif telle que définie dans le schéma de massif, lequel indique que les **questions paysagères et d'urbanisme, facteurs essentiels de développement économique, sont un enjeu prioritaire de la politique de Massif. Il s'agira donc :**
 - [...] **de faire de la préservation des paysages un critère de recevabilité pour tout aménagement résultant d'une politique publique ;**
 - **de protéger et gérer les grands paysages patrimoniaux ;** en particulier dans le cadre des labellisations « grand site de France » et patrimoine mondial de l'UNESCO, de recenser les principaux paysages culturels du Massif et imaginer pour certains d'entre eux des modalités innovantes de préservation, en dehors du cadre (fréquemment conflictuel et lourd du point de vue de la procédure) de la loi de 1930 sur les classements de site ;
 - **de mobiliser la société civile (résidents, usagers, touristes) pour faire émerger des projets de territoire intégrant le paysage comme fondement de l'attractivité pyrénéenne.**

Ambiguïtés et incohérences du chapitre éolien

Diagnostic, pages 148 à 153

- **Le SER présente des contradictions concernant le gisement éolien de la zone ZEOL06.** Ainsi, à la page 151 fig. 85, en référence au SRE régional, le document indique que la zone ZEOL06 (pays Foix- Varilhes) incluant Ventenac, Malléon, Gudas, Calzan, Vira, Ségura, et pays Mirepoix, bénéficie d'un gisement éolien **propice**. Puis, page 152 fig 86, toujours selon le SRE régional : Ventenac, Malléon, Calzan, Vira, Ségura et partiellement Gudas ont un potentiel éolien **peu adapté**, voire pas adapté du tout pour le secteur du projet rejeté de Gudas. Ces contradictions, outre qu'elles laissent la porte ouverte à des projets préjudiciables pour le territoire concernés, interrogent sur la fiabilité des données.
- **Application d'un facteur de charge surestimé.** Le facteur charge pris en compte pour les calculs est celui de l'Occitanie (27, 4 en 2016). Or, il est indiscutable que la vallée de l'Ariège n'a pas le gisement du Narbonnais ou du haut Languedoc.

Stratégie territoriale (page 49)

Une volonté d'implanter 10 éoliennes industrielles qui pose question au regard des conclusions du CESEA. En effet, en cohérence avec le rapport du CESEA, il est rappelé à juste titre les raisons pour lesquelles il n'y a pas de grand éolien sur le territoire. Aux raisons mentionnées, il convient d'ailleurs d'ajouter l'impact sur le milieu naturel, sur l'avifaune et sur les chiroptères, impact omis. **Curieusement, dans le même paragraphe il est écrit qu'il est primordial pour cette filière de gagner en acceptabilité sociale. Pourquoi cette volonté de réaliser à tout prix un projet de grand éolien d'une dizaine de machines en val d'Ariège (72 GWh sur 1020 prévu !).** Médiatisation, idéologie, pression de certains élus, enjeu politique ?

Ce territoire, dans son ensemble peu propice, n'a aucune obligation d'avoir des éoliennes industrielles et gagnerait, du point de vue économique (= via le tourisme rural) et notamment de l'emploi (à noter que l'éolien industriel ne crée pas d'emploi local) à rester un territoire vierge d'éoliennes industrielles. En effet, les territoires totalement dépourvus seront à l'avenir très rares et recherchés. Car, on constate déjà un phénomène de rejet de la population qui subit les nuisances visuelles et sonores dans les territoires les plus densifiés. L'absence d'éoliennes industrielles sera un atout et un attrait indiscutables pour l'Ariège, pour la qualité de vie de ses habitants, la qualité de son paysage, le maintien de l'intégrité et de la biodiversité des collines.

Stratégie territoriale (page 61) et programme d'actions de la vallée de l'Ariège

L'association s'oppose fermement au programme d'action de la fiche 232 qui prévoit l'émergence d'un projet éolien avec les populations locales et leurs représentants.

Nous rappelons que les populations locales, sauf à être directement intéressées financièrement, **manquent cruellement d'information objective** sur la filière du grand éolien, son manque d'efficacité, ses impacts sur la nature et sur les riverains, et sa mise en place à marche forcée.

Les projets citoyens avec financement participatif constituent un paravent trouvé par les financiers pour, en octroyant quelques faibles participations locales, rendre vertueux ces projets très onéreux qui n'ont rien d'écologique.

S'agissant de la partie Nord du territoire, mentionné comme présentant un potentiel adapté, il est le siège d'un habitat rural diffus, peut être suffisamment dense pour exclure tout projet d'éolien industriel.

Impact écologique page 18 du programme d'actions

Les enjeux avifaune ne se limitent pas aux zones Natura 2000 et aux corridors de migration.

Les collines dites de Palassou au Sud - Est du territoire, situées en partie en ZNIEFF 1, sont fréquentées par de nombreuses espèces emblématiques de rapaces et de chiroptères.

Par expérience, nous dénonçons une fois de plus, le scandaleux problème des études d'impact réalisées par des bureaux d'études naturalistes financés par les promoteurs. La DREAL n'a pas toujours le temps et les moyens de vérifier la pertinence de ces études d'impact.

L'association ne s'oppose pas au petit éolien. Cependant, son développement nous semble par contre très limité.

Le 27 juin 2019

Le bureau de l'association Vent contre Nature



PLAN CLIMAT

Vallée de
l'Ariège

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE

Parc technologique Delta Sud

78 rue marie Curie

09340 Verniolle

Tél. : 05.61.60.42.91

Courriel : pcaet@scot-vallee-ariege.fr



*Documents réalisés par le maître d'ouvrage
Syndicat du SCOT de la Vallée de l'Ariège
avec la maîtrise d'œuvre de :*



Avec le soutien
technique et financier de :

